



DÉPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité

VILLE D'ANTIBES

EXTRAIT

NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	49	0	0

du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE du lundi 7 avril 2014

**OBJET : 00-21 - RENOUELEMENT
DU CONSEIL MUNICIPAL - COMMISSION
LOCALE D'INSERTION - DESIGNATION
DES REPRESENTANTS DE LA
COLLECTIVITE**

Le lundi 7 avril 2014 à 15h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 01/04/14, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire, Député des Alpes-Maritimes.

Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Eric PAUGET, Mme Simone TORRES FORET DODELIN, M. Jacques GENTE, M. Serge AMAR, M. Patrick DULBECCO, M. Eric DUPLAY, Mme Angèle MURATORI, M. Audouin RAMBAUD, Mme Marina LONVIS, M. Patrice COLOMB, M. Yves DAHAN, M. André-Luc SEITHER, Mme Monique CANOVA, Mme Khéra BADAOU, Mme Anne-Marie DUMONT, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, Mme Martine SAVALLI, Mme Jacqueline DOR, Mme Jacqueline BOUFFIER, M. Henri CHIALVA, M. Alain CHAUSSARD, M. Marc FOSSOUD, M. Michel GASTALDI, Mme Marguerite BLAZY, M. Bernard MONIER, Mme Cléa PUGNAIRE, M. Gérald LACOSTE, Mme Carine CURTET, Mme Nathalie DEPETRIS, M. Jacques BARTOLETTI, Mme Sophie NASICA, M. Bernard DELIQUAIRE, M. Hassan EL JAZOULI, Mme Vanessa LELLOUCHE, Mme Rachel DESBORDES, M. Mickael URBANI, Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP, M. Matthieu GILLI, Mme Alexia MISSANA, Mme Annie CLECH, M. Tanguy CORNEC, Mme Anne CHEVALIER, M. Lionel TIVOLI, M. Marc GERIOS, Mme Michèle MURATORE, M. Pierre AUBRY, M. Gérard PIEL

Procurations

Absents :

0 Original

0 Expédition certifiée conforme
Pour le Maire

N°Enregistrement :

1074/14

Certifié exécutoire compte tenu de

l'affichage en Mairie,

Le 14 AVR. 2014

Et de la réception en Sous-Préfecture,

Le 14 AVR. 2014

Pour le Maire,
L'Attaché Territorial,



A. CLAVERIE

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Mme Alexia MISSANA, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées. Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

00-21 - RENOUELEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL - COMMISSION LOCALE D'INSERTION - DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COLLECTIVITE

Commission(s) :

La loi du 1^{er} décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active et réformant les politiques d'insertion a institué le Revenu Solidarité d'Activité qui a pour objet d'assurer à ses bénéficiaires des moyens convenables d'existence, dans le but de lutter contre la pauvreté, d'encourager l'exercice ou le retour à une activité professionnelle et enfin aider à l'insertion sociale des bénéficiaires.

Sous la responsabilité de l'Etat et du Département, la réussite de ce dispositif nécessite la coordination et l'implication des acteurs du champ de l'insertion des entreprises et des partenaires sociaux.

Pour ce faire, il existe dans le Département des Alpes-Maritimes 9 commissions locales d'insertion qui remplissent les missions dévolues aux équipes pluridisciplinaires.

Conformément aux dispositions de l'arrêté du Président du Conseil général des Alpes-Maritimes en date du 6 juin 2011, la Commission Locale d'Insertion n°6 (CLI) s'étend aux territoires des deux Maisons des Solidarités Départementales d'Antibes et de Vallauris.

La CLI 06 rend des avis au Président du Conseil général sur l'ensemble des décisions dont elle a compétence à savoir les contrats, le renouvellement, la réorientation ou la suppression.

Elle est composée de 5 collègues représentatifs des structures ou institutions en matière de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sur son territoire, à savoir :

- les représentants du Conseil général des Alpes-Maritimes ;
- les représentants de l'Etat et des organismes chargés de l'emploi et de la formation professionnelle ;
- les représentants des Communes ou EPCI concernés ;
- les représentants des organismes œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion,
- les représentants des bénéficiaires du RSA.

Aussi, compte tenu du renouvellement du conseil municipal, il convient aujourd'hui de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant de la Commune pour siéger au sein de la Commission Locale d'Insertion 06.

OUI CET EXPOSE

APRES EN AVOIR DELIBERE

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité des suffrages exprimés (8 abstentions : Mme CLECH, M. CORNEC, Mme CHEVALIER, M. TIVOLI, M. GERIOS, Mme MURATORE, M. AUBRY, M. PIEL)

- **PROCEDE** à la désignation au scrutin public à mains levées à la majorité absolue, d'un élu titulaire et d'un élu suppléant de la Ville au sein de la Commission Locale d'Insertion 06 ;

Se portent candidats :

TITULAIRE	SUPPLEANT
Jacques GENTE	Marina LONVIS

00-21 - RENOUVELLEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL - COMMISSION LOCALE D'INSERTION - DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COLLECTIVITE

Commission(s) :

M. Jacques GENTE, Adjoint au Maire et Mme Marina LONVIS, Adjointe au Maire, ayant obtenu la majorité absolue des voix, sont désignés pour siéger respectivement en qualité de membres titulaire et suppléant au sein de la Commission Locale d'Insertion 06.

Accusé réception Sous-préfecture :
Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Député des Alpes-Maritimes,



Jean LEONETTI

"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de NICE, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux. Sauf dans le cas où un régime de décision implicite d'acceptation est institué par la loi, le silence gardé pendant plus de deux mois par l'autorité administrative sur une demande vaut décision de rejet."

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : DCM N.00-21 - RENOUELEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL -
COMMISSION LOCALE D'INSERTION - DESIGNATION DES
REPRESENTANTS DE LA COLLECTIVITE -

**Date de transmission de
l'acte :** 14/04/2014

**Date de réception de
l'accusé de réception :** 14/04/2014

Numéro de l'acte : DCM1071-14 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 006-210600045-20140407-DCM1071-14-DE

Date de décision : 07/04/2014

Acte transmis par : Nadya ZENNIR

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.2. Fonctionnement des assembles